



CABINET SUSSE

EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS



Cabinet SUSSE Tristan
Expert Forestier
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02
Fax : 03.80.31.70.18

CBPS CP71-0431-1

~ Bois des Mouilles ~

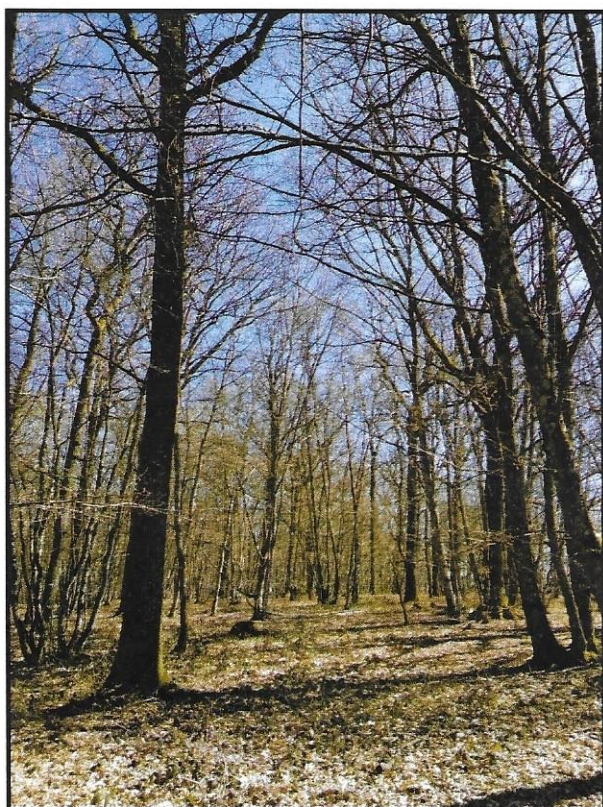
*Appartenant au
"Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan"*

Propriété située sur la commune de Dettey

Département de la Saône-et-Loire

Surface : 6 ha 25 a 20 ca

Durée d'application : 2022-2032



GFSFM
GROUPEMENT FORESTIER POUR LA
SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN
1 rue des Pierres, BP 60046
71402 Autun cedex - Téléphone 03 85 54 37 49

CRPF

22 JUIN 2022

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

1- CARACTÈRES GÉNÉRAUX

1.1 - Situation

La propriété est composée d'une seule et unique parcelle cadastrale. Celle-ci forme une parcelle forestière unique située en limite de commune avec Saint-Nizier-sur-Arroux à 4 km au Nord de la commune de Dettey.

Ce document de gestion volontaire est basé sur la parcelle cadastrale AB 5 d'une **surface totale de 6 ha 25 a 20 ca.**

Elle est située à proximité de la route départementale 994 reliant Etang-sur-Arroux à Toulon-sur-Arroux.

1.2 - Propriétaire

Propriétaire : **Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan**

Co-Gérant : **Jacques Gorlier, Guislaine Nouallet, Thierry Colin**

Siège social : **1 rue des Pierres
71 400 AUTUN**

1.3 - Servitudes recensées

Néant

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

Le relief est peu marqué avec une altitude allant de 300 m au Sud-Ouest à 290 m au Nord. Cette légère dénivellation favorise le drainage naturel. L'exposition est offerte au Nord-Est.

Ce bois appartient à la zone de transition du "Charolais-brionnais" située au Sud de la zone du "Bas-Morvan" et est intégré dans le périmètre du Parc du Morvan.

2.2 - Sols

Le substratum géologique est de nature granitique à biotite altéré générant des sols argilo-sableux grossiers, riches en quartz et feldspaths, profonds superficiels et très filtrants sur la partie haute. Il en résulte des sols bruns, riches et légèrement acides.

2.3 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux. Il est caractérisé par une pluviosité convenablement répartie sur l'année, avec une hauteur moyenne voisine de 822 mm. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 9,9 °C.

Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. Des gelées tardives sont possibles et courantes tout au long de l'année.

Ces conditions déterminent un **indice d'aridité de 41,3** traduisant un environnement humide propice au développement de la végétation forestière.

2.4 - Ensembles stationnels

La propriété est située dans la région forestière du Charollais-brionnais.

Elle repose sur une station à bonne fertilité que nous qualifierons de chênaie-hêtraie acide accompagnée d'un taillis de charme. Cette station est très favorable au maintien des essences autochtones.

- **Chênaie-hêtraie acide** : le sol est de type brun acide, à bonne fertilité, profond et généralement sec en hauteur. La texture est de type argilo-sableux avec un peuplement correspondant à une chênaie vigoureuse en mélange avec une hêtraie plus étriquée.

2.5 - Facteurs biotiques

On note la présence du chevreuil, dont l'influence se fait très sentir sur la végétation forestière. Le sanglier est plutôt de passage. Il n'y a pas de zone ouverte favorable au gagnage mais les éclaircies vont favoriser la présence des chevreuils. La chasse n'est pas louée.

L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce peut provoquer des dégâts importants sur la régénération naturelle.

2.6 - Infrastructure

L'extrémité de la forêt est reliée au réseau public. Un chemin rural bordant le Nord de la parcelle permet le défruitement des produits jusqu'à la route publique. Les bois doivent être déposés en bordure de cette parcelle.

2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

2.8.1 Commercialisation des bois

Le bois d'œuvre pourra être commercialisé sur pied et/ou bord de route en fonction de volume et de la qualité des bois récoltés. Le bois de chauffage provenant des houppiers et du taillis pourra être cédé pour la fabrication de bois de chauffage à des amateurs locaux. La région forestière reste active avec présence de plusieurs scieries feuillues.

2.8.2 Facteurs humains

La propriété n'est pas soumise à des pressions particulières. On note néanmoins le dépôt sauvage d'ordure en bordure de route.

2.8.3 Facteurs environnementaux

En ce qui concerne les milieux naturels, sites et paysages, il n'y a pas de protection particulière telle que zonage Natura 2000, arrêté préfectoral de protection du biotope, sites inscrits, sites classés, réserves, ZICO, ZPS, ENS... Il n'y a pas de point d'eau ou de source sur la propriété.

2.8 - Unité de gestion

La parcelle cadastrale correspondra à une seule parcelle forestière.

Parcelle	Commune	Parcelles cadastrales	Surface (ha)
Unique	Dettey	AB 5	6,252
Surface totale			6,2 ha

3 - PEUPLEMENTS

3.1 - Traitement antérieur

A ce jour, aucune coupe bois d'œuvre n'a été réalisée sur les 10 dernières années.

3.2 - Comportement des essences

ε *Chêne*

C'est l'essence dominante de la propriété. L'acidité des sols détermine un chêne de qualité apte à la menuiserie ou la charpente avec un bois parfois marqué de gélivure résultant de l'absence de sélection et de brogne. Néanmoins il est possible d'améliorer la qualité générale par une sélection des bois lors des éclaircies successives. La hauteur totale se situe entre 16 et 22 m.

La qualité dominante correspond au sciage de second choix. Les défauts fréquents correspondent à la gélivure et à la roulure. Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60-65 cm, dimension atteinte vers 140 ans. L'acidité du sol est favorable la régénération naturelle de chêne.

ε *Divers*

Les essences secondaires, charme, châtaignier, hêtre, merisier, bouleau ont un rôle sylvicole à jouer et méritent d'être conservées en mélange dans le peuplement feuillu.

3.3 - Description des peuplements

Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne ~ 6,2 ha

Il s'agit du peuplement originel local où le chêne autochtone est l'essence dominante. La surface terrière de la futaie de chêne est proche de 16 m² avec 5 % de petit bois, 55 % de bois moyen et 40 % de gros bois.

Le complément de la futaie est composé de rare hêtre, châtaignier.

Le taillis est composé essentiellement de charme estimé à un volume proche de 60 stères/ha. La régénération est absente.

4 - OBJECTIFS

La propriété a pour vocation la production de bois d'œuvre de chêne, et accessoirement de bois d'industrie avec maintien d'une couverture continue sans transformation.

Dans ces conditions, la valorisation de l'existant passe par une gestion douce et progressive lors des éclaircies par un traitement en conversion vers une futaie irrégulière.

Des vieux arbres seront conservés individuellement à titre d'arbre sénescant. La densité de ces arbres est difficilement évaluable mais l'objectif est d'arriver à 1 arbre/ha.

Les arbres morts ou en décomposition sur pied ou au sol, sauf contexte sanitaire, tempête ou dépérissement collectif (Critère 10.11 du référentiel FSC) seront précieusement conservés.

La futaie feuillue sera convertie en futaie irrégulière à la **rotation de 12 ans**.

Une attention particulière sera consentie sur le bon développement de la régénération naturelle.

5 - DIRECTIVES DE GESTION

5.1 - Durée d'application

~~La durée d'application du Plan Simple est de 15 ans (01/01/2021 au 31/12/2035).~~

5.2 - Règles de culture des peuplements

5.2.1 - Règle du type 1

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration du capital producteur, en utilisant le matériel en place, en évitant les sacrifices d'exploitabilité. Ce peuplement sera conduit en futaie irrégulière, avec ouverture de cloisonnement si nécessaire. L'objectif à long terme, est d'obtenir une irrégularisation des diamètres. Le mélange des essences est souhaité. Ainsi lors de l'éclaircie de la futaie, on veillera à valoriser les meilleures tiges indépendamment de leur diamètre avec des prélèvements dans les chênes co-dominants. Ainsi la proportion de chêne de qualité secondaire diminuera. En sus, le prélèvement devra rester inférieur à l'accroissement biologique soit un prélèvement inférieur à 20 % du bois d'œuvre. Les gros bois de qualité seront précieusement conservés afin de promouvoir une régénération diffuse. Les rares feuillus divers dans la futaie seront conservés pour assurer le maintien de la biodiversité.

Le taillis de charme et autres feuillus sera éclaircie à un prélèvement inférieur à 30 % du volume (cloisonnement compris), ce dernier ayant un rôle sylvicole bénéfique sur la futaie (contrôle de la brogne) et de la végétation adventice. Le taillis sous les couronnes des gros chênes sera exploité afin de donner les conditions d'éclaircissement suffisantes pour l'installation et le développement de la régénération naturelle. Le bois mort au sol ou sur pied sera impérativement conservé en l'état. Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème.



Lors du second passage, on poursuivra l'effort de sélection avec les modalités de prélèvement définies ci-dessus. Néanmoins quelques gros bois de bonne qualité pourront être récoltés sous réserve de la présence d'une régénération diffuse et acquise. Le taux de prélèvement restera inférieur à 20 % du volume bois d'œuvre. Les exploitations seront réalisées en dehors des périodes de nidification (Avril-Juillet).

6 - PROGRAMMES DE COUPES

- Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne 6,2 ha

Année	Parcelle	Surface parcourue (ha)	Type 1 (ha)
2022	Unique (AB 5)	6,2	6,2
2034			

7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

7.1 - Soins culturaux

Un passage en assistance à la régénération naturelle sera très souhaitable 3 ans après la seconde éclaircie. L'aide sera concentrée sur les semis de chênes. Des enrichissements en chêne sessile, châtaignier par bouquet de 12 plants pourront être réalisés dès lors qu'une trouée de plus de 20 ares est créée par l'enlèvement d'un gros bois. Une assistance manuelle devra être réalisée pendant les 5 premières années. L'application de répulsif sera sans doute nécessaire.

Année	Surface parcourue	Nature des travaux
2037	6,2	Assistance à la régénération naturelle avec enrichissement en chêne sessile/châtaignier à raison de 800 plants/ha si nécessaire.

7.2 - Entretien général

Entretien des périmètres et délimitation des parcelles cadastrales.

* Pour information
A prévoir dans le
prochain DGD -



Fait le

Autun, à 15 Avril 2022

Le Gérant,

COPIE

GFSPM
GROUPEMENT FORESTIER POUR LA
SAUVÉGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN
rue des Pierres, BP 60046
71402 Autun cedex - Téléphone 03 85 94 37 49

CADASTRE AU 1er Janvier 2022

Département de la Saône-et-Loire.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
Commune de Dettey .			
AB	5		6 ha 25 a 20 ca
		
	Surface totale		6 ha 25 a 20 ca





le CABINET SUSSE
EXPERTS FORÊTIERS & ASSURÉS

BOIS DES MOUILLES

Propriété appartenant au
GF pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
Commune de Dettey (71)

6 ha 25 a 20 ca

le Champ
Saint-Nizier-sur-Arroux

Garnier

Bois de Collonge

Toulon-sur-Arroux

Dettey

Légende

□ Périimètre

— Route goudronnée

- - - Chemin et piste

Type de peuplement

■ Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne



02/2022

1:8 000

